



**Daniel ROBIN**

Co-Secrétaire Général du SNES-FSU

à

**Monsieur Frédéric GUIN**

**Directeur des Affaires Financières**

Ministère de l'Education nationale

110, rue de Grenelle

75007 PARIS

Paris, le 07 février 2011

Monsieur le Directeur,

Nous sommes saisis de plusieurs refus de versement de la prime d'entrée dans le métier instituée par le décret 2008-926 du 12 septembre 2008. Cela concerne des enseignants titularisés à l'issue de leur stage effectué en cours de l'année scolaire 2008/2009, au motif qu'ils ont sollicité et obtenu en 2009/2010 une disponibilité à l'issue de laquelle leur titularisation est devenue effective à l'occasion de leur première affectation dans un établissement du second degré à la rentrée 2010.

L'année scolaire 2008/2009 est celle de leur stage, la rentrée 2010 celle de leur première affectation en tant que titulaire d'un corps enseignant. Il apparaît donc que le versement de la « prime d'entrée dans le métier » leur est dû.

Les collègues concernés ne s'expliquent pas leur exclusion du bénéfice de cette indemnité, que rien ne justifie.

Nous vous remercions, Monsieur le Directeur, de bien vouloir nous confirmer cette disposition.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à la situation de nos collègues, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos meilleures salutations.

Daniel ROBIN